

**PROJET DE RAPPORT DE LA 12<sup>ÈME</sup> SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION  
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Note: Ce projet de rapport suit l'ordre dans lequel les points ont été examinés. Le rapport final sera restructuré pour suivre les points de l'ordre du jour selon leur ordre numérique.

**Jour 1 – Lundi 23 octobre 2017**

<b>Cérémonie d'ouverture 10 heures – 12 heures</b>
--

**OUVERTURE DE LA SESSION (POINT 1)**

1. La cérémonie d'ouverture a lieu le lundi 23 octobre 2017. Elle est divisée en segments formels et informels.
2. La partie informelle commence par une courte vidéo et un spectacle « El Gamma's Tribute to Mother Nature » du Shadow Theatre Group.
3. La maîtresse de cérémonie, Nadya Hotalong, ambassadrice de bonne volonté de l'ONU Environnement, présente:
  - L'allocution de bienvenue de Cynthia A. Villar, sénatrice, présidente du Comité sénatorial de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines;
  - Une présentation de M. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS, pour Zach Beaudoin, lauréat du concours de rédaction parrainé par une Fondation de l'ONU, suivie d'une déclaration de M. Beaudoin;
  - Un discours liminaire de Yann Arthus-Bertrand, Ambassadeur de l'ONU Environnement.

**ALLOCUTIONS DE BIENVENUE (POINT 2)  
DISCOURS LIMINAIRE (POINT 3)**

4. La partie formelle de la cérémonie d'ouverture est présidée par M. Øystein Størkersen (Norvège), Président du Comité permanent.
5. Des allocutions sont prononcées par:
  - S.E. Tarsicio Granzio, Ministre de l'environnement, Équateur (Hôte de la COP11);
  - M. Roy Cimatu, Secrétaire du Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR), Philippines (Hôte de la COP12);
  - M. Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint de l'ONU Environnement;
  - M. John E. Scanlon, Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
    - Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB); et
    - M. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

## QUESTIONS D'ORGANISATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (POINT 4)

6. Le Président du Comité permanent, M. Øystein Størkersen (Norvège) renvoie les participants au Règlement intérieur pour la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev.1 *Règlement intérieur*). Les corrections mineures proposées par le Secrétariat figurent à l'Annexe 1 du document, et un projet de décision portant sur un examen ultérieur du Règlement intérieur durant la prochaine période intersessions figure à l'Annexe 2.
7. La COP adopte le Règlement intérieur, y compris les corrections indiquées à l'Annexe 1 du document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev.1, ainsi que la décision figurant à l'Annexe 2.
8. Le Président note que le document UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Add.1, portant sur la question des Parties ayant des arriérés de contributions, sera examiné sous un autre point.

### ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (POINT 5)

9. Le Président du Comité permanent rappelle que l'article 5 du Règlement intérieur prévoit l'élection du Président de la COP, du Président du Comité plénier qui fera aussi office de Vice-Président de la COP et du Vice-Président du Comité plénier.
10. La Conférence élit les membres du Bureau suivants par acclamation:

#### **Conférence des Parties**

Président: M. Roy Cimatu (Philippines)

Vice-Président: M. Rod Hay (Nouvelle-Zélande)

#### **Comité plénier**

Président: M. Rod Hay (Nouvelle-Zélande)

Vice-Présidente: Mme Ariuntuya Dorjsuren (Mongolie)

11. Le Président du Comité permanent confirme que, conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, le Bureau de la Conférence est maintenant constitué et qu'il comprend tous les membres du Comité permanent, le Président et le Vice-Président de la COP et la Vice-Présidente du Comité plénier. Le Bureau se réunira pour la première fois le soir du 23 octobre.
12. Prenant place à la tribune, le Président de la COP déclare qu'il est honoré et qu'il attend avec intérêt de guider les participants dans la mise en œuvre de leur programme très chargé.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA SESSION (POINT 6)

13. Le Président renvoie les participants aux documents UNEP/CMS/COP12/Doc.6.1/Rev.4 *Ordre du jour provisoire et documents* et UNEP/CMS/COP12/Doc.6.2/Rev.1 *Ordre du jour provisoire annoté et programme de la session*.
14. En l'absence de propositions d'amendements, les deux documents sont adoptés par consensus.

## **ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DES AUTRES COMITÉS DE SESSION (POINT 7)**

15. Le Président rappelle que l'article 3 du Règlement intérieur prévoit l'établissement d'une Commission de vérification des pouvoirs composée de cinq membres. Il est d'usage lors des COP de la CMS d'élire ces membres parmi les groupements régionaux. Il invite par conséquent les participants à proposer des candidatures.
16. Les Parties ci-après sont élues pour siéger à la Commission de vérification des pouvoirs:
  - Afrique:** République du Congo, Ghana
  - Asie:** Arabie saoudite
  - Europe:** Norvège
  - Amérique latine et Caraïbes:** Uruguay
17. À l'invitation du Président et conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, les participants décident d'établir le Comité plénier.
18. Le Président note que les participants pourraient souhaiter établir d'autres comités ou travailler en groupes pour examiner le projet de budget et d'autres questions. La COP décide que l'établissement de ces organes sera confié au Comité plénier.

## **ADMISSION DES OBSERVATEURS (POINT 8)**

19. Le Président demande aux participants de se référer au document UNEP/CMS/COP12/Doc.8/Rev.1 *Admission des observateurs*.
20. Conformément à l'Article VII de la Convention, la COP approuve l'admission à la session de tous les observateurs énumérés dans le document COP12/Doc.8/Rev.1.

## **RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION (POINT 10)**

### **(a) Comité permanent (Point 10.1)**

21. Le Président du Comité permanent, M. Øystein Størkersen, signale que deux réunions du Comité ont eu lieu depuis la COP11, à savoir:
  - 44<sup>ème</sup> réunion – octobre 2015, Bonn
  - 45<sup>ème</sup> réunion – novembre 2016, Bonn
22. Il renvoie les participants aux rapports complets des deux réunions, mais résume plusieurs points saillants et identifie certains des problèmes affrontés par le Comité permanent durant la période triennale.

### **(b) Conseil scientifique (Point 10.2)**

23. Le Président du Conseil scientifique de la CMS, M. Fernando Spina (Italie) présente une synthèse des activités du Conseil scientifique depuis la COP11, y compris les changements apportés au *modus operandi* du Conseil suite à la création d'un Comité de session. Deux réunions du Comité de session ont eu lieu:
  - 1<sup>ère</sup> réunion – avril 2016, Bonn
  - 2<sup>ème</sup> réunion – juillet 2017, Bonn

24. M. Spina présente les points saillants des activités du Conseil scientifique en préparant et en examinant les aspects scientifiques des documents de la COP12.

### **Session plénière 15 heures–18 heures**

#### **OUVERTURE DU COMITÉ PLÉNIER**

25. Le Président du Comité plénier, M. Rod Day (Nouvelle-Zélande) ouvre les débats du Comité par un salut en langue maori et note qu'il est particulièrement significatif que la COP12 se tienne en Océanie. Le Comité plénier a un programme très chargé et il est important de ne pas se disperser. Il se dit honoré qu'on lui ait confié la tâche d'assurer le bon déroulement des débats du Comité.
26. À l'invitation du Président, le Comité plénier décide d'établir les comités et groupes de travail ci-après et élit par acclamation les présidents indiqués:
- Comité du budget – Président: Øystein Størkersen, Norvège
  - Groupe de travail sur les questions institutionnelles – Présidente : Narelle Montgomery, Australie
  - Groupe de travail sur l'examen des décisions – Président: James Njogu, Kenya
  - Groupe de travail sur les espèces aviaires – Président: Rob Clay, Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux
  - Groupe de travail sur les espèces terrestres – Président: Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller nommé par la COP pour la faune africaine
  - Groupe de travail sur les espèces aquatiques – Président: Barry Baker, Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires

#### **CÉRÉMONIE DE SIGNATURE**

27. La signature du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs par S.E. Tarsicio Granzio, Ministre équatorien de l'environnement, a été saluée par acclamation.

#### **RAPPORT DU SECRÉTARIAT (POINT 12)**

##### **(a) Présentation des activités du Secrétariat (Point 12.1)**

##### **MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL (POINT 18)**

28. Le Secrétaire exécutif présente une synthèse des activités du Secrétariat durant la période triennale 2015-2017, y compris l'information contenue dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.18/Rev.1. Le budget de base pour la période triennale s'est élevé à environ 7,5 millions d'EUR. Le Secrétariat a pu mobiliser près de 4 millions d'EUR pour un large éventail d'activités au titre du Programme de travail (PdT). Il y a lieu de remercier tous les donateurs, notamment ceux qui ont appuyé la participation de délégués à la COP12. Il s'agit en particulier d'Abou Dhabi pour son soutien aux travaux du Bureau des projets de la CMS à Abou Dhabi, ainsi qu'au MdE sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA) et au MdE sur la conservation des requins migrateurs. M. Chambers présente les points saillants de la mise en œuvre du PdT, à savoir: plan stratégique de la CMS; espèces aquatiques, espèces terrestres, services consultatifs scientifiques, information, communication et sensibilisation, renforcement des capacités et ateliers préparatoires régionaux pour la COP 12.

29. Notant les applaudissements réservés à l'exposé du Secrétaire exécutif, le Président invite les participants à s'exprimer.
30. La Suisse se déclare satisfaite du Document 18/Rev.1 et impressionnée par le travail accompli, mais elle réalise que la plus grande difficulté à laquelle se heurte la Convention est le manque de fonds. Elle considère qu'il est fondamental pour la COP de prendre des décisions en tenant compte des priorités du Plan stratégique et du processus de la structure future. La Suisse appelle les Parties présentes à la COP à aider le Secrétariat en termes de focalisation et de financement dans la mesure du possible.
31. La Mongolie reconnaît les efforts déployés par le Secrétariat et les donateurs pour lever les obstacles à la migration des espèces terrestres en Mongolie. La Conférence nationale sur ce thème tenue sous les auspices de la CMS en 2015 a facilité un accord récent portant sur le retrait partiel et le réaménagement du réseau de chemins de fer et des barrières ayant un impact sur les ongulés migrants.
32. Le Comité plénier prend bonne note de l'exposé du Secrétaire exécutif.

## **BUDGET ET ADMINISTRATION (POINT 14)**

### **(a) Exécution du budget de la CMS pour 2012-2014 (point 14.1)**

33. À l'invitation du Président, Enkhtuya Sereenen (Secrétariat) présente une synthèse du document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.1 « Exécution du budget de la CMS durant la période triennale 2015-2017 », y compris les mises à jour (au 13 octobre 2017) comme suit:
- Les contributions versées se montent à 6,7 millions d'EUR (90%), tandis que les contributions dues ont diminué, s'établissant à 708 000 EUR (10%).
  - Le nombre de Parties qui ont payé est passé à 70 (58% des Parties) mais il y a encore 50 Parties dont les contributions demeurent impayées (42%)
  - Les nouvelles Parties qui ont rejoint la Convention depuis la COP11 ont versé 38 780 EUR (9% des contributions dues), mais 387 017 EUR restent à verser (91%)
  - Quant à l'exécution du budget 2015-2017, les dépenses totales estimées au 31 décembre 2017 s'élèvent à 7 486 318 EUR, soit un solde de 135 311 EUR.
  - Le solde du Fonds d'affectation spéciale est estimé à 282 495 EUR au 31 décembre 2017, mais ce chiffre inclut les contributions annoncées non acquittées de 109 136 EUR.
34. Mme Sereenen mentionne les succès et les difficultés enregistrés dans l'exécution du budget et invite la COP à prendre note du document et à formuler des commentaires.
35. Le Président donne la parole aux participants.
36. La République-Unie de Tanzanie aurait souhaité que l'analyse s'appuie davantage sur les résultats intégrant le budget au Programme de travail.
37. Le Secrétaire exécutif explique que cela n'a pas été possible du fait que le budget de base approuvé par la COP, qui faisait l'objet du rapport présenté sous le point 4.1 de l'ordre du jour, ne prévoyait pas les activités. Les activités décrites dans le Programme de travail et présentées sous le point 18 de l'ordre du jour ont toutes exigé des levées de fonds supplémentaires hors du budget de base.
38. Les Émirats arabes unis se réfèrent au paragraphe 6 du document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.1 et font observer qu'ils ont versé leurs contributions ordinaires le 18 septembre 2017.

39. La Norvège estime qu'il serait plus approprié de présenter le solde anticipé du Fonds d'affectation spéciale le 31 décembre 2017 sans y inclure les contributions annoncées non acquittées.
40. La Mongolie souligne qu'à chaque COP les Parties soumettent des propositions pour augmenter le nombre d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, mais qu'elles n'ont pas fait un aussi bon travail concernant le budget et le versement des contributions dues. Le budget ne concerne pas seulement l'argent, c'est aussi une question de capacité de la Convention.

**(b) Budget et Programme de travail 2018–2020 (point 14.2)**

41. Le Secrétaire exécutif présente une synthèse de l'information contenue dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2 *Budget et Programme de travail 2018-2020*. Par la Résolution 11.1, la COP11 invitait le Secrétaire exécutif à préparer des propositions de budget pour examen par la COP12, comprenant au moins un scénario de croissance nominale zéro, un scénario de croissance réelle zéro et, en consultation avec le Sous-Comité des finances et du budget, le cas échéant, un troisième scénario. Trois scénarios sont dûment présentés dans le document et tous intègrent un taux d'inflation de 2% pour tenir compte de l'impact de l'inflation sur les dépenses de personnel.
42. Le Secrétaire exécutif présente les montants et les implications pour chaque scénario, notant que, à son avis, le scénario 1 n'est pas une option viable en raison de ses effets négatifs sur les réunions des organes directeurs de la Convention et la fourniture des services essentiels du Secrétariat. Les contributions ordinaires des Parties sous chaque scénario figurent à l'Annexe 2 du document 14.2. Elles sont basées sur le barème de l'ONU pour 2016-2018, ajustées pour tenir compte du fait que pas tous les États Membres de l'ONU sont Parties à la CMS. L'Annexe 2 sera révisée pour tenir compte des deux Parties qui ont rejoint la Convention depuis que le document a été établi. L'Annexe 3 contient un projet de Résolution de la COP12 sur les questions financières et administratives, tandis que l'Annexe 4/Rev.1 contient un projet de programme de travail pour 2018-2020, qui devrait être examiné en même temps que le budget.
43. Le Président remercie le Secrétaire exécutif pour son exposé très clair. Étant donné que ces questions sont au cœur des travaux du Comité du budget, il n'envisage pas un débat de fond par le Comité plénier. Néanmoins, il donne la parole aux participants qui souhaiteraient faire un commentaire important.
44. Le représentant de l'UE et de ses États Membres, fait la déclaration suivante: « L'Union européenne et ses États Membres prennent bonne note du projet de programme de travail qui donne aux Parties une vue d'ensemble des activités planifiées. Nous remercions le Secrétariat pour ses explications détaillées sur les scénarios de budget proposées et sur les différentes options offertes. Nous sommes préoccupés par le montant des arriérés et souhaitons savoir comment cela affecte le fonctionnement de la Convention. Nous attendons de nouvelles discussions au sein du Comité du budget afin de convenir d'un Programme de travail qui reflète les priorités stratégiques des Parties dans les limites des ressources disponibles et un budget correspondant qui soit équilibré, efficace, transparent et abordable par toutes les Parties ».
45. Israël fait observer que tant le succès de la Convention que sa charge de travail ont fortement augmenté depuis la COP11, et que sa visibilité s'est considérablement améliorée. Cela doit être attribué au travail remarquable du Secrétariat. Une modeste augmentation du budget aiderait la Convention à faire de nouveaux pas en avant.
46. La Suisse fait la déclaration suivante: « La Suisse souhaite féliciter le Secrétariat pour la présentation du prochain budget. Nous estimons aussi que le document 14.2 est très bien fait; il permet d'identifier rapidement les thèmes importants, leurs coûts et la répartition du

budget global entre les différentes Parties. La Suisse espère que toutes les Parties respecteront leurs obligations, aujourd'hui et dans l'avenir, et qu'elles verseront leurs contributions obligatoires en temps voulu. Elle estime que toutes les activités d'importance cruciale pour le fonctionnement de la Convention devraient être couvertes par le budget de base. Nous souhaitons exprimer notre gratitude au Comité permanent et au Secrétariat qui ont élaboré trois scénarios de budget différents et pour leur présentation très claire. La Suisse rejette le scénario 1 car il ne nous permet même pas de financer les réunions intersessions du Comité permanent et du Conseil scientifique sur le budget de base. Cette base ne saurait assurer le bon fonctionnement d'une convention. Nous proposons de choisir au moins le scénario 2 (croissance réelle zéro). Mais nous devons reconnaître, considérant notre stratégie et les mesures que même nos décisions antérieures exigeaient, que nous avons désespérément besoin d'augmenter le budget de base. La Suisse peut aller jusqu'à une augmentation de 3 pour cent par rapport au scénario 2 – appelons ce scénario 3: 3 pour cent – et nous souhaiterions inviter toutes les Parties à donner une chance au débat sur un tel scénario de croissance ».

47. La Norvège appuie les remarques d'autres Parties et préfère aussi comme solution un scénario 3 réduit. La Convention a remarqué que le budget est resté stable au cours des trois dernières décennies. Combien de temps cela pourrait durer? Il n'y a rien d'autre de plus à prélever du Fonds d'affectation spéciale et nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Pendant les divers événements organisés avant la COP le 22 octobre, les responsables politiques ont fait part de leurs attentes et de leur bonne volonté. Le Comité du budget devra se pencher sur ces questions et trouver une solution.
48. La Mongolie est favorable au scénario 3 pour appuyer une mise en œuvre efficiente et efficace. La coopération transfrontalière est très importante et la budgétisation en est l'un des moteurs.
49. La Mongolie appuie également le scénario 3 au nom de l'Inde.
50. La République de Tanzanie félicite le Secrétariat pour son exposé clair et concis et entend soutenir les Parties favorables au scénario 3.
51. Le Costa Rica soutient aussi le scénario 3, qui permettra au pays d'Amérique latine et des Caraïbes de participer plus activement aux réunions du Comité permanent ou du Conseil scientifique grâce à de meilleurs services de traduction.
52. Le Président invite les Parties qui se sont exprimées à faire connaître leurs vues au sein du Comité du budget.

### **(c) Mobilisation des ressources (Point 14.3)**

53. Laura Cerasi (Secrétariat) présente brièvement le document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.3. Elle tient à remercier tous les gouvernements qui ont apporté un soutien financier aux activités du Secrétariat, mais précise que, bien qu'un montant équivalent à plus de la moitié du budget de base pour l'exercice triennal ait été mobilisé, il ne représentait qu'une petite partie de ce qui était nécessaire pour mener à bien le Programme de travail 2015-2017 dans sa totalité. Le Programme de travail 2018-2020, une fois finalisé, fournira la base pour la mobilisation de ressources durant la prochaine période intersessions.
54. Le Comité plénier prend note du rapport du Secrétariat.
55. Le représentant de l'UE et de ses États Membres fait la déclaration suivante: « L'Union européenne et ses États Membres saluent le document rédigé par le Secrétariat, et expriment leur gratitude à tous ceux qui ont contribué à développer les activités de la CMS. L'UE et ses États Membres félicitent le Secrétariat pour son excellent travail concernant la

mobilisation de fonds et encouragent toutes les Parties ainsi que le Secrétariat à chercher de nouvelles sources de financement ».

## EXAMEN DES DÉCISIONS (POINT 21)

56. Le Président note que ce point est le résultat d'un processus de six ans qui visait à rendre cohérentes les résolutions adoptées par les Parties au cours des 34 années de la Convention.
57. Ce processus visait à « faire le ménage ». La COP11 a en effet chargé le Secrétariat de recenser les dispositions devenues obsolètes, celles qui avaient été remplacées par de nouvelles résolutions et celles qui comprenaient des tâches désormais achevées. Le processus n'exigeait pas que le Secrétariat ou les délégués ajoutent du texte ou « améliorent » les résolutions.
58. L'examen est scindé en trois parties:
- Examen du document 21/Rev.2. Ce document non seulement donne une vue d'ensemble du processus entrepris par le Secrétariat, mais il comprend aussi un certain nombre de mesures devant être prises par les Parties;
  - Examen du document 21.1, qui présente environ 30 résolutions dont on propose l'abrogation partielle;
  - Examen du document 21.2, qui propose le regroupement de 13 résolutions dans lesquelles les Parties ont adopté deux résolutions ou plus sur la même question.
59. Le Président déclare qu'il préfère que les décisions soient prises par le Comité plénier mais que tout document nécessitant un débat supplémentaire sera soumis au Groupe de travail sur l'examen des décisions.
60. En raison de changements dans les informations scientifiques ou de nouveaux faits au sein d'autres organes de la CMS, le Secrétariat ou le Conseil scientifique avaient jugé nécessaire d'actualiser certaines résolutions par des informations concrètes. Le Document 6.2.1/Add1 énumère ces questions et documents, et désigne également le groupe de travail qui devra les examiner.
61. À la demande du Président, Melanie Virtue (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/COP12/Doc.21.
62. Elle fait observer que l'examen du Secrétariat ne tient pas compte des modifications apportées au contenu des résolutions. L'Annexe 1 comprend les résolutions que les Parties ont déjà abrogées et qui ne nécessitent aucune mesure. L'Annexe 2 contient les résolutions qui selon le Secrétariat sont achevées ou ont été remplacées. En conformité avec la Résolution 11.6, le Secrétariat a recommandé que ces résolutions soient intégralement abrogées. L'Annexe 3 comprend les résolutions proposées pour une abrogation partielle ainsi que celles qui devraient être regroupées. L'Annexe 4 contient les résolutions à conserver intégralement.
63. La Résolution 11.6 a aussi chargé le Secrétariat d'établir un registre des résolutions et décisions. L'approche actuelle du Secrétariat consiste à classer les résolutions selon l'année où elles ont été adoptées. Le Secrétariat note qu'au terme de ce processus, le nombre de résolutions sera fortement réduit, ce qui permettra de les trouver plus facilement et réduira la nécessité d'un registre. En outre, plusieurs thèmes seront maintenant couverts par une seule résolution. Par exemple, au lieu de cinq résolutions sur les prises accessoires, il n'y en aura plus qu'une. Le Secrétariat a proposé plusieurs thèmes au paragraphe 10 du Document 21 au cas où les Parties souhaiteraient organiser les résolutions par thème.



64. Tenant compte du fait que la CMS fait maintenant la distinction entre « résolutions » et « décisions », le Secrétariat a fourni des conseils pour la rédaction. Ces conseils figurent dans les paragraphes 25 à 30.
65. Le Président invite les participants à commenter le document, y compris les conseils du Secrétariat sur la manière de le traiter.
66. Le représentant de l'UE et de ses États Membres approuve le résultat du processus à ce jour ainsi que le fait que les commentaires spécifiques seront examinés par le Groupe de travail sur l'examen des décisions.
67. Le Comité plénier prend note des conseils du Secrétariat concernant la rédaction des résolutions et décisions futures (paragraphes 25 à 30 du document) et abonde dans le sens du Secrétariat qui considère qu'il est moins utile d'établir un registre par thèmes. Le Comité plénier prend également note de l'Annexe 1, et confirme qu'il adhère aux propositions énoncées aux Annexes 2 et 4.

**(a) Examen des décisions à abroger en partie (Point 21.1)**

68. Le Président présente les documents allant de UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1 à UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.35. Il note que 5 parmi ces documents seront examinés sous un autre point de l'ordre du jour de la COP et ne sont pas ouverts au débat en cours:
  - UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.27
  - UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.29
  - UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.30
  - UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.32
  - UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.35
69. Le Président explique que le Secrétariat a préparé deux annexes pour chaque résolution à abroger en partie. La première comprend l'analyse du Secrétariat et la seconde contient une version finale de la résolution. Les résolutions révisées ont été identifiées en tenant compte de la numérotation des résolutions de la CITES, de sorte que les résolutions de la CMS qui ont été révisées conserveront leur numéro original suivi du numéro de la COP à laquelle cette résolution avait été révisée dernièrement. Ainsi, si la Résolution 3.1 est révisée lors de la présente session, elle sera identifiée comme « Résolution 3.1 (Rev. COP12) ».
70. Le Président explique la démarche à suivre pour examiner les résolutions proposées pour abrogation. Les Parties qui souhaitent examiner des résolutions spécifiques proposées par le Secrétariat pour abrogation devront identifier les résolutions en question de manière à ce qu'elles puissent être transmises au Groupe de travail sur l'examen des décisions. On supposera que le Comité plénier accepte les recommandations du Secrétariat concernant toute résolution non proposée pour examen par les Parties, et qu'elles seront transmises directement à la plénière pour adoption.
71. Le Président ouvre le débat, rappelant aux Parties que le nombre de documents à examiner a empêché de procéder à un examen exhaustif durant la COP12, et qu'il conviendrait de renvoyer quelques documents à la COP13.
72. Le représentant de l'UE et de ses États Membres reconnaît la lourde tâche qui incombe au Secrétariat, approuve les résultats de ce processus difficile et soutient les documents en général. L'UE et ses États Membres présenteront des observations spécifiques sur certains thèmes dans le cadre du Groupe de travail. Les documents concernés sont les suivants:

- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.1 Résolution 3.1, Liste des espèces énumérées aux Annexes de la Convention
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.2 Recommandation 4.3, L'état de conservation de Crex Crex
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.5 Recommandation 5.3, Élaboration d'un plan d'action pour le grand cormoran dans la région Afrique-Eurasie
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.8 Résolution 7.2, Évaluation d'impact et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.10 Résolution 7.5, Éoliennes et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.15 Résolution 8.10, Mise en œuvre du système de gestion de l'information de la CMS
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.26 Résolution 11.8, Plan de communication, d'information et de sensibilisation
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.28 Résolution 10.15, Programme de travail mondial pour les Cétacés
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.29 Résolution 11.16, Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.30 Résolution 11.17, Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.32 Résolution 11.23, Conséquences de la culture des cétacés pour leur conservation
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.33 Résolution 11.27, Énergie renouvelable et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.35 Résolution 11.33, Lignes directrices pour l'évaluation d'inscription d'espèces aux Annexes I et II de la Convention.

73. Les modifications proposées ne sont pour la plupart que des ajustements mineurs nécessitant une brève discussion de la part du Groupe de travail.

74. Le Président note que les documents UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.32 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.35 sont traités sous d'autres points de l'ordre du jour et ne nécessitent pas de débat de la part du Groupe de travail.

75. L'Australie souhaite aussi amender plusieurs documents. Outre certains déjà cités par le représentant de l'UE et de ses États Membres, il s'agit des documents suivants:

- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.7 Résolution 6.3, Albatros de l'hémisphère sud
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.9 Résolution 7.3, Marée noire et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.13 Recommandation 7.5, Accord entre États de l'aire de répartition pour la conservation du dugong
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.17 Recommandation 8.6, Requins migrateurs.

76. Israël souhaite amender un autre document, UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.16 Recommandation 8.12, Rapaces et hiboux dans la région d'Afrique-Eurasie.

77. Le Président conclut que la liste des documents à soumettre au Groupe de travail sur l'examen des décisions devient plus claire. Il suggère que ceux qui ne sont pas proposés pour un examen ultérieur puissent être recommandés à la plénière pour une abrogation partielle comme proposé. Le Comité plénier approuve cette suggestion.

#### **(b) Regroupement des résolutions (Point 21.2)**

78. Le Président présente le document UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2 (y compris les sous-documents allant de UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.1 à UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.13)

et rappelle qu'il s'agit de résolutions portant sur la même question, et qu'il est donc possible de les regrouper.

79. L'UE et ses États Membres souhaitent proposer les amendements ci-après:

- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.1 Rapports nationaux
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.2 Taxonomie et nomenclature.
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.3 Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et autres espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.4 Prises accessoires
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.5 Tortues marines
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.6 Conseil scientifique
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.7 Changement climatique et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.8 Voies de migration
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.9 Maladies de la faune sauvage
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.13 Gestion des débris marins

80. Le Président renvoie ces documents au Groupe de travail sur l'examen des décisions, notant que les trois documents restants sont déjà traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.